

Arrêté fédéral approuvant la gestion du Tribunal fédéral en 2013

du 11 juin 2014

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le compte rendu du Tribunal fédéral du 12 février 2014¹,
arrête:

Art. 1

La gestion du Tribunal fédéral en 2013 est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 10 juin 2014

Le président: Hannes Germann
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 11 juin 2014

Le président: Ruedi Lustenberger
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

¹ Non publié dans la FF.

